

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL**  
**Séance du 1 avril 2022**

**Convocation du 24 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN-Fabienne SOULIE-Guillaume POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent TAFFARELLO.

Excusé : ....

Secrétaire de séance : Éric SAZY

Invitée : Madame Isabelle NARCISSE

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 février 2022 qui est adopté à l'unanimité.

**1. Locations et mise à disposition des salles communales :**

Monsieur Guillaume POUJOL présente le premier projet de la « Charte Jeune » pour la mise à disposition du préfabriqué un travail plus affiné est nécessaire sur différents points. Fait le point sur les logements locatifs Monsieur Guillaume POUJOL a été sollicité pour la mise à disposition de la salle des associations par une administrée qui va créer des activités de bien être à but lucratif. Le Conseil après délibération fixe le montant pour participation à 50 € par jour. Une convention sera préparée si nécessaire.

**2. Préparation du budget primitif :**

Monsieur le Maire fait lecture ligne par ligne du projet du budget primitif 2022.

Le Conseil fixe la conduite budgétaire de la commune pour l'année 2022, arrêté le montant des sommes versés aux associations.

**3. Préparation des tours de garde pour les élections présidentielles :**

Le conseil prépare les tours de garde pour les élections présidentielles. Ainsi que l'organisation de la salle pour les deux tours.

4. **Présentation de devis pour l'implantation d'un ralentisseur VC 101 : DL 2022/07**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qui avait été décidé implanter un ralentisseur sur la voie communale 101 afin de sécuriser le site. Il propose deux devis :

- ✓ L'entreprise JORDAN TP sise à PECHBONNIEU (31) pour un montant de 4 860.00 € HT soit 5832.00 € TTC.
- ✓ L'entreprise COLAS sise à REVEL (31) pour un montant de 7067.00 € HT soit 8480.40 € TTC.

**Le Conseil**, accepte le devis de L'entreprise JORDAN TP sise à PECHBONNIEU (31) pour un montant de 4 860.00 € HT soit 5 832.00 € TTC.

5. **Point sur les écoles :**

Madame Fabienne SOULIE informe le conseil qu'elle est toujours en attente des renseignements demandés pour les dépenses budgétaires afin de pouvoir mettre en paiement la facture supplémentaire pour l'exercice 2021.

6. **Questions diverses :**

- Le conseil décide de renouveler le contrat de Mr FOURNIÉ
  - Animation pour le tennis est reconduite
  - Mise à jour de l'indemnité kilométrique pour les frais de déplacement
- Del 2022/08*

Signature des membres présents